



Compte rendu des CAPL de révision des évaluations Cadres A et C du 10 juillet 2017

M. CAGNAT présidait ces CAPL en l'absence de M. NESAS.

Il ne s'est pas tenue de CAPL n° 2 en l'absence de demande émanant de cadres B cette année, le seul recours ayant obtenu satisfaction au stade du recours hiérarchique.

Il y a eu :

- 8 recours hiérarchiques de cadres C et 6 appels en CAPL,
- 8 recours hiérarchiques de cadres A et 8 appels en CAPL.

Concernant l'utilisation des réserves de réductions de cadence d'avancement, le président n'a pas indiqué être favorable à ce qu'elles soient toutes utilisées. Il étudiera le mérite des dossiers.

REVISION DE L'EVALUATION 2017 (GESTION 2016) DES CADRES A - CAPL N° 1

Le Président a communiqué le nombre de majorations disponibles.

Pour cette CAPL, la réserve de majoration constituée était de 2 x 1 mois et 1 x 2 mois.

2 dossiers étaient défendus par les élus de la CGT Finances Publiques 64.

La majorité demandait une réduction de 2 mois.

3 demandaient à titre principal ou à défaut du R2 une réduction de 1 mois.

1 demande portait également sur le profil-croix et la modification des appréciations générales.

Les appels étant justifiés, le président a distribué la totalité des réserves de réductions de cadence d'avancement.

1 inspecteur a obtenu une réduction de 2 mois à la place de la réduction de 1 mois qu'il avait initialement obtenue.

Cette réduction de 1 mois a été intégrée à la réserve : il y avait donc à répartir 3 x 1 mois.

3 inspecteurs ont ainsi obtenu partiellement satisfaction en bénéficiant d'une réduction de 1 mois.

3 inspecteurs n'ont rien obtenu.

Le président n'a pas modifié le profil croix et les appréciations littérales d'un inspecteur au motif qu'il serait trop jeune pour avoir une trop bonne notation ! Cela va sans doute motiver l'investissement des jeunes sur notre département !

VOTE : Nous avons voté CONTRE toutes les propositions de l'administration qui ne donnaient pas satisfaction à la demande de l'agent et POUR lorsque l'agent obtenait le maximum de ce qu'il avait demandé.

REVISION DE L'EVALUATION 2017 (GESTION 2016) DES CADRES C - CAPL N° 3

Avant que la réunion ne commence, la CGT Finances Publiques 64 a demandé au Président la communication du volume de cadences d'avancement en réserve pour cette CAPL et leur utilisation en totalité afin de satisfaire le plus grand nombre d'agents possible, d'autant qu'il n'y avait plus aucune utilité à constituer des réserves pour l'année suivante.

Pour les agents du cadre C, il y avait au total cette année 114 réductions d'1 mois (R1) et 50 réductions de 2 mois (R2) à attribuer ; 112 R1 et 49 R2 avaient été distribuées par les chefs de services avant la tenue de cette CAPL : les réserves s'établissaient donc à 2 R1 et 1 R2.

Les élus de la CGT Finances Publiques 64 défendaient 2 dossiers pour lesquels nous avons obtenu que l'appréciation générale soit modifiée.

Les réserves constituées pour cette CAPL ont été attribuées ; l'agent ayant obtenu la réduction de 2 mois au lieu de celle d'1 mois qui lui avait été initialement attribuée, cette réduction d'1 mois a naturellement intégré la réserve.

Sauf que le président, fidèle à son engagement de ne récompenser que les dossiers « méritants », n'a pas souhaité la ré-attribuer !

Bilan : 1 mois d'avancement définitivement perdu !

VOTE : Nous avons voté : POUR les propositions de l'administration lorsqu'elles donnaient entièrement satisfaction aux demandes de l'agent,

CONTRE les propositions de l'administration lorsqu'elles ne donnaient que partiellement satisfaction aux demandes de l'agent.

Nous nous sommes ABSTENUS uniquement lorsque les propositions de l'administration permettaient à l'agent d'obtenir une réduction d'1 mois en lieu et place du Cadencement Moyen et qu'il avait sollicité « une réduction d'ancienneté la plus large possible » sans plus de précision..